

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1875.

Prorogation des dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à proroger, jusqu'au 1^{er} mai 1880, les pouvoirs accordés au Gouvernement par la loi du 1^{er} mars 1851, en ce qui concerne les tarifs des correspondances télégraphiques.

Ces pouvoirs ont été prorogés jusqu'au 1^{er} mai 1873 par la loi du 3 juin 1870.

Je ne crois point, Messieurs, que le moment soit venu de déterminer, par une loi définitive, les conditions de la correspondance privée par voie télégraphique. Si cette opinion est partagée par la Législature, la loi proposée donnera au Gouvernement le droit de régler ces matières, comme il l'a fait jusqu'ici, pendant une nouvelle période de cinq ans.

La note ci-aunexée rend compte des mesures prises et des principaux résultats obtenus pendant les cinq dernières années.

Le Ministre des Travaux Publics,

A. BEERNAERT.

PROJET DE LOI.

 Léopold II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques, sont prorogées jusqu'au 1^{er} mai 1880.

Donné à Bruxelles, le 13 avril 1875.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. BEERNAERT.



Note sur les tarifs des correspondances télégraphiques, sur le mouvement et les produits de ces correspondances pendant les cinq dernières années (1870-1874).

Depuis l'année 1870, les tarifs télégraphiques ont peu varié dans le service intérieur et dans les relations internationales qui intéressent spécialement le public belge.

Les modifications principales sont rappelées ci-après, dans l'ordre des dates :

10 décembre 1870 : Relèvement du tarif vers l'Amérique du Nord à 75 francs (40 mots pour New-York), au lieu de fr. 57-50, par suite de l'interruption des communications par la voie d'Irlande.

1^{er} juillet 1871 : Abaissement du même tarif à 50 francs par les deux voies (France et Irlande).

10 décembre 1871 : Relèvement du tarif de l'Inde britannique à 108 et 115 francs pour 20 mots (minimum), au lieu de 68 et 73 francs pour 10 mots (*).

1^{er} juillet 1872 : Service intérieur ; gradation de 10 en 10 mots au delà de 20, avec surtaxe de 25 centimes par dizaine, au lieu de 50 centimes par série indivisible de 20 mots ; surtaxe de collationnement et d'enregistrement réduite à 25 centimes au lieu de 50.

1^{er} juillet 1872 : Modifications de taxe avec une partie de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie, etc., par suite de la dissolution de l'Union austro-germanique et de la fusion des offices télégraphiques de l'empire d'Allemagne, savoir :

Alsace-Lorraine	fr. 2	au lieu de fr. 3
Grand-duché de Bade	2	— 4
Bavière-Wurtemberg	5	— 4
Autriche-Hongrie	8	— 4
Turquie d'Europe	9	— 8
etc.		

1^{er} juillet 1872. — Inde britannique : Taxes réduites de nouveau à 90 et 95 francs pour 20 mots, par la voie de Turquie, et à 97 et 102 francs par la Russie ou par la France et Malte.

1^{er} septembre 1872. — Égypte : Taxe uniforme de 29 francs substituée aux taxes variant de 29 à 54 francs selon les destinations.

1^{er} novembre 1875. — Égypte : Taxe réduite à 26 francs.

(*) Ces relèvements de taxe ont été motivés par les frais considérables auxquels sont astreints les entreprises télégraphiques sous-marines et extra-européennes.

Ces mesures n'ont pas pu exercer une influence sensible sur le mouvement général des correspondances télégraphiques de la Belgique. Mais le mouvement s'est développé considérablement en 1870 et en 1871 par l'effet des événements qui se sont produits à nos frontières et de l'affluence des étrangers dans notre pays. Après une augmentation de trafic due à des circonstances aussi exceptionnelles, il fallait s'attendre à un temps d'arrêt, qui s'est produit, en effet, en 1872, avec un mouvement à peu près égal à celui de l'année précédente et une recette moindre.

Mais la progression normale s'est reproduite pendant les années suivantes. Les relevés ci-après permettent de le constater et de comparer les résultats de 1874 à ceux de 1869, abstraction faite de l'influence temporaire qui vient d'être rappelée.

Service intérieur.

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par TÉLÉGRAMME.
1869	1,408,757	598,739 70	0.54
1870	1,545,118	744,641 "	0.55 1/2.
1871	1,560,673	856,583 "	0.55
1872	1,589,544	867,448 25	0.54 1/2
1873	1,759,817	955,160 "	0.55
1874	1,849,973	1,015,400 50	0.55

Les résultats de 1874, comparés à ceux de 1869, donnent en plus 744,236 télégrammes, soit 67 p. %, et fr. 416,600-80, soit 69 1/2 p. %. Le produit moyen du télégramme s'est élevé de 54 à 55 centimes.

Ce relèvement s'est maintenu, bien que, depuis le 1^{er} juillet 1872, les télégrammes de 21 à 30 mots soient taxés à 75 centimes au lieu d'un franc. Cela résulte de l'augmentation des télégrammes enregistrés pour lesquels il est perçu une taxe supplémentaire. Ces dépêches, qui n'entraient en 1869 que pour 4.56 p. % dans le mouvement général, y figurent en 1874 pour 8.40 p. %.

Voici pour ces deux exercices le nombre des télégrammes enregistrés par catégories :

NATURE DES TÉLÉGRAMMES.	1869.	1874.
Télégrammes d'État	4,506	7,645
— mandats.	6,155	15,164
— avec réponse payée	22,948	78,512
— avec exprès payé	3,541	7,002
— avec accusé de réception	65	84
— urgents	11,991	45,292
— multiples	117	456
— recommandés	901	»
— collationnés.	»	51
Enregistrement demandé	424	1,580
TOTAUX	50,626	155,586

Service international.

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par TÉLÉGRAMME.
1869	425,676	450,576 84	1.06
1870	507,446	588,161 40	1.16
1871	662,818	761,850 40	1.15
1872	660,525	713,115 55	1.08
1873	676,595	735,704 52	1.09
1874	695,506	744,079 55	1.07 1/2

Comparés aux chiffres de 1869, ceux de 1874 présentent une augmentation de 267,830 télégrammes, soit 63 p. $\%$, et de fr. 293,502-69, soit 65 p. $\%$.

Service de transit.

ANNÉES.	NOMBRE de TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par TÉLÉGRAMME.
1869	188,175	275,717 16	1.45 1/2
1870	147,848	221,259 17	1.49 1/2
1871	156,775	229,771 67	1.46 1/2
1872	157,496	192,670 12	1.22 1/2
1873	153,550	175,817 52	1.15 1/2
1874	206,744	258,485 85	1.15 1/2

Relativement aux résultats de 1869, l'année 1874 donne en plus 18,571 dépêches, soit 10 p. %. La recette est au contraire inférieure de fr. 38,233-33, soit 13 p. %, à celle de 1869.

Cette diminution s'explique par l'abaissement du produit moyen. A dater du 1^{er} juillet 1872, certaines correspondances précédemment soumises à une taxe de fr. 1-50 par 20 mots pour le transit en Belgique, n'ont plus payé que 1 franc, cette réduction étant devenue indispensable pour conserver à cette voie la même taxe totale que par les voies concurrentes.

Même à tarif égal, une partie des télégrammes de l'Angleterre pour l'Allemagne, la Russie, etc., avaient abandonné la voie belge, depuis 1869, parce que le partage par cette voie est moins avantageux à l'office d'origine.

Toutefois, grâce aux facilités matérielles et à la promptitude que rencontre le transit par nos lignes, ce trafic ne nous a jamais complètement échappé et il a repris même, en 1874, un essor supérieur au mouvement de 1869.

Le relevé ci-après indique, depuis 1869, le mouvement et la recette de ce transit anglo-allemand :

ANNÉES.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.
1869	114,917	189,877
1870	86,510	147,430
1871	83,885	146,117
1872	75,794	103,070
1873	75,033	86,361
1874	129,513	151,071

Relevé des correspondances privées de toute provenance ayant passé par le réseau télégraphique belge.

ANNÉES.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES.	RECETTES.	PRODUIT moyen par télégramme
1869	1,722,886	1,323,033 70	0.77
1870	1,998,412	1,534,061 57	0.78
1871	2,380,266	1,848,203 07	0.77 1/2
1872	2,407,363	1,773,231 90	0.73 1/2
1873	2,369,540	1,864,681 64	0.72 1/2
1874	2,750,223	1,997,963 86	0.73

De 1869 à 1874, le mouvement général des correspondances privées a augmenté de 1,027,657 dépêches, soit 59 1/2 p. %, et la recette de fr. 674,950-16, soit 51 p. %. Le produit moyen par télégramme a diminué de 4 centimes.

Télégrammes de service.

ANNÉES.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES.					
	CHEMIN DE FER.	POSTE (¹).	TÉLÉGRAPHE.	MARINE (¹).	SERVICE EN GÉNÉRAL.	TOTAUX.
1869	249,736	"	23,998	"	41,991	515,722
1870	519,554	"	28,890	"	85,129	403,555
1871	510,569	11,797	47,190	"	85,860	655,416
1872	612,280	20,095	55,655	"	104,701	790,711
1873	774,506	28,896	59,124	"	144,547	1,006,875
1874	963,489	55,985	72,505	1,852	152,704	1,226,515

Le nombre des télégrammes transmis en franchise de taxe pour le service d'exploitation des chemins de fer de l'État s'est accru depuis 1869 dans une proportion considérable, par suite de la reprise, par l'État, de nouvelles lignes de chemin de fer et du développement incessant des transports.

Renseignements divers.

Le nombre des bureaux télégraphiques ouverts à la correspondance privée s'élevait au 31 décembre 1874 à 574, dont 141 avaient été installés depuis 1870.

A la même date, 1,098 appareils de l'État, dont 1,041 du système Morse, 42 du système Hughes et 15 du système Breguet fonctionnaient dans ces bureaux, qui étaient reliés entre eux par 4,909 kilomètres de lignes et 20,512 kilomètres de fils télégraphiques.

Ces bureaux sont rangés ci-dessous d'après l'importance du nombre des télégrammes au départ en 1874 :

Bruxelles nord.	524,647	Bruxelles midi.	45,781
Anvers (bourse)	182,583	Louvain	45,129
Liège (central)	77,880	Verviers	41,497
Gand (bourse)	54,198	Ostende.	57,995
Anvers (station)	52,990	Gand (station).	56,521
Charleroi (État)	48,222	Namur	55,121
Anvers (Escaut)	45,917	Bruges	55,271
Mons	45,574	Tournai.	51,199

(¹) Les télégrammes du service des postes n'ont été comptés séparément qu'à partir de 1871, et ceux de la marine à partir de 1874.

Bruxelles (Ministère)	27,864	Vilvorde	4,482
Courtrai.	26,925	Tongres (poste).	4,461
Bruxelles (Luxembourg).	26,913	Saint-Trond (poste).	4,426
Liège (Guillemins).	26,120	Audenarde	4,524
Bruxelles (Législatif)	21,250	Pernwelz.	4,502
Malines	19,138	Menin.	4,292
Alost	18,208	Boom	4,210
Châtelineau	15,260	Andenne	4,157
Marchiennes	14,851	Fleurus	4,115
Mousseron	15,226	Diest (poste).	4,055
Huy.	11,086	Thuin.	4,025
Liège (Longdoz)	10,816	Enghien	4,024
Ypres	10,203	Houdeng	3,966
Roulers	9,650	Boussu	3,945
Blankenberghe	9,506	Fontaine-l'Évêque	3,719
Ath	9,452	Gosselies (station)	3,696
Spa (poste)	9,001	Ninove	3,607
Termonde	8,884	Binche (station).	3,483
La Louvière	8,779	Lessines	3,585
Saint-Ghislain.	8,776	Morlanwelz	3,508
Arlon	8,762	Poperinghe	3,275
Quiévrain	8,177	Erquelines	3,256
Saint-Nicolas	8,040	Ecaussines	3,241
Tirlemont	7,975	Dolhain	3,225
Nivelles.	7,895	Jodoigne	3,214
Seraing	7,785	Mariemont	3,148
Braine-le-Comte	7,464	Furnes	3,116
Leuze	7,444	Selzaete	3,081
Lodelinsart	7,054	Tamines	3,064
Jemmappes.	6,929	Landen	3,011
Hasselt (poste).	6,645	Jemeppe	2,952
Gilly.	6,585	Frameries	2,907
Couillet	6,215	Ciney.	2,895
Binche (poste)	6,042	Acoz	2,882
Dinant (poste).	6,008	Jumet.	2,850
Grammont	5,958	Thourout.	2,799
Renaix	5,859	Berchem, lez-Anvers	2,769
Waremmes	5,776	Hasselt (station).	2,769
Gand (Waes)	5,754	Berzée	2,765
Turnhout	5,675	Trazegnies	2,715
Roux.	5,615	Marche	2,687
Chénée	5,582	Senefte	2,686
Gosselies (poste)	5,567	Gand (Rabot)	2,680
Lokeren.	5,582	La Sambre	2,669
Soignies	5,155	Laeken	2,662
Haine-Saint-Pierre	5,130	Wetteren	2,637
Manage	4,954	Feluy Arquennes	2,644
Hal	4,856	Brugellette	2,615
Lierre	4,761	Pepinster	2,614
Wavre	4,685	Tilleur	2,615
Tamise	4,621	Eecloo	2,594
Gembloux	4,558	Bastogne	2,591
Chimai	4,488	Dixmude	2,550

Haut-Pré	2,528	Flemalle	1,679
Ruysbroeck	2,519	Genappe	1,669
Blaton	2,487	Iseghem	1,668
Dour	2,481	Perwez	1,666
Willebroeck	2,471	Vielsalm	1,656
Thielt	2,465	Neufchâteau	1,652
Wasmès	2,445	Jupille	1,646
Nieuport (station)	2,454	Vieux-Dieu	1,628
Quaregnon	2,556	Comblain-au-Pont	1,597
Farciennes	2,513	Lichtervelde	1,579
Paturages	2,501	Walcourt (poste)	1,578
Ensival	2,286	Braine-l'Alleud	1,564
Merbes-le-Château	2,199	Tongres (station)	1,563
Ougrée	2,193	Spa (station)	1,556
Tubize	2,185	Beverloo	1,555
Auvelais	2,181	Sombreffe	1,519
Antoing	2,121	Mont-Saint-Guibert	1,503
Beaumont	2,117	Sclaigneaux	1,497
Aerschot	2,106	Quévy	1,492
Luttre	2,104	Hannut	1,489
Marbaix	2,091	Herenthals	1,481
Virton	2,088	Floreffe	1,478
Gand (Eecloo)	2,047	Cappellen	1,474
Ottignies	2,024	Athus	1,466
Deynze	2,013	Belœil	1,462
Brée	1,985	Lanaeken	1,420
Saint-Trond (station)	1,955	Harlebeke	1,382
Stavelot	1,950	Boitsfort	1,347
Ans	1,922	Heyst	1,340
Sotteghem	1,917	Bouillon	1,338
Visé	1,914	Engis	1,357
Bracquegnies	1,902	Looz	1,354
Couvin	1,896	Marbehan	1,325
Huy (Tilleul)	1,894	Chaudfontaine	1,322
Hamme	1,878	Monville	1,321
Moustier	1,862	Wervicq	1,302
Maeseyck	1,860	Saint-Hubert	1,296
Blandain	1,848	Bascoup-Chapelle	1,283
Mariembourg	1,841	Piéton	1,275
Herve	1,829	Waereghem	1,272
Liège (Vivegnis)	1,820	Duffel	1,265
Le Trooz	1,812	Neufvilles	1,248
Rochefort	1,788	Walcourt (station)	1,240
Lembecq	1,772	Le Rœulx	1,239
Zelee	1,758	Tervueren	1,231
Jemelle	1,727	Nessonvaux	1,221
Dison	1,716	Obourg	1,221
Beauraing	1,707	Beveren	1,215
Fosses	1,705	Solre-sur-Sambre	1,210
Yvoir	1,698	Poix	1,192
Philippeville	1,685	Ternath	1,185
Herbesthal	1,681	Lens	1,182
Lobbès	1,681	Bièvre *	1,181

Saventhem	1,156	Rhisnes	863
Momignies	1,145	Fex-le-Haut-Clocher	846
Denderleeuw	1,155	Hastières	845
Aubel	1,116	Ramillies	844
Ingelmunster	1,105	Argenteau	840
Snæskerke *	1,102	Gerpennes	838
Avelghem	1,095	Grez-Doiceau	838
Waterloo	1,095	Chastre	837
Namèche	1,089	Taviers	835
Court-Saint-Étienne	1,085	Anthée	828
Grupont	1,074	Hoogstraeten	827
Saint-Bernard	1,074	Esschen	824
Nimy	1,068	Wygmael	824
Longlier	1,065	Ilamoir	817
Ilyon-Ciply	1,045	Audeghem	815
Basècles	1,042	Jette	809
Cerfontaine	1,038	Saint-Denis-Bovesse	808
Baudour	1,052	Charleroi (ville haute)	804
Florenville	1,052	Meulebeke	799
Amay	1,029	Adinkerke	797
Lanklaer	1,029	Montigny-sur-Sambre	795
Ham-sur-Heure	1,025	La Buissière	791
Libramont	1,025	Pont-à-Celles	781
Aeltre	1,008	Burdinne	779
Lillo	1,008	Dinant (station)	779
Pommerœul	996	Schaerbeek	778
Moerbeke	986	Wewelghem	776
Jauche	980	Bilsen	774
Habay-la-Neuve	975	Paliseul	772
Contich	971	Melle	771
Bruxelles-Ouest	970	Fléon	770
Eghesée	970	Cronfestu	768
Aywaille	966	Sivry	767
Wespelaer	961	Marloie	766
Berchem, lez-Audenarde	955	Bomal	758
Gheel	955	Courcelles	758
Comines	952	Ghistelles	758
Heer-Agimont	942	Assesse	757
La Hulpe	940	Basel	754
Jurbise	936	Landeghem	754
La Roche	934	Puers	754
Estinnes-Haulchin	925	Florennes (poste)	746
Nechin	925	Gouy-lez-Piéton	746
Elouges	914	Cortenbergh	738
Theux	914	Hennuyères	734
Bloemendaal	907	Wellin	732
Mettet	905	Houffalize	731
Uccle	899	Herstal	730
Moll	894	Modave	727
Frasnes	893	Hougarde	722
Esneux	883	Vlamertinghe	720
Orp-le-Grand	885	Assche	718
Gingelom *	864	Rance	715

Merxem	712	Lede	558
Gastuche	711	Bornhem	555
Léau	707	Bierset*	552
Sweveghem	706	Rhode-Saint-Genèse*	552
Jambes	705	Boisschot	551
Celles	704	Jamoigne	549
Londerzeel	704	Bousval	544
Bonne-Espérance	700	Familleureux	543
Cuesmes	698	Capelle-au-Bois	541
Brasschaet	691	Chislenghien	539
Barvaux	687	Lustin	538
Havré	684	Weerde-Saint-Georges	538
Cortemarek	677	Bouwel	537
Melreux	677	Thulin	535
Beerlingen	676	Buggenhout	534
Wandre	676	Hornu*	531
Lincent	665	Marche-les-Dames	522
Heyst-op-den-Berg	662	Baesrode	521
Calmpthout	658	Florennes (station)	521
Harmignies	658	Maldeghem	520
Moorslede-Passchendaele	658	Oret	517
Forchies	655	Bassilly	516
Havelange	654	Remicourt*	516
Bas-Oha	652	Hamme-Mille	515
Hoboken	651	Braine-le-Château	512
Diest (station)	649	Weesmeerbeek	510
Westerloo	641	Calevoet	509
Bertrix	636	Rebecq-Rognon	509
Callenelle	635	Saintes	509
Messancy	619	Forest-Stalle	503
Leuze-Lonchamps	617	Stekene *	499
Loth	616	Templeuve	496
Nederbrakel*	612	Ligny	492
Neerpelt	612	Angleur	486
Flobecq	602	Oostcamp	484
Vierves	600	Plasschendael	485
Groenendael	598	Micheroux	481
Sichem	598	Barry-Maulde	473
Gammerages	596	Gouvy	469
Ligne	590	Bois-du-Luc	468
Staden	589	Tilff	468
Bleyberg	586	Vedrin	467
Doische	586	Warneton	461
Eerneghem	586	Oostmalle	458
Silenrioux	584	Sterpenich	457
Haeren	578	Jamioulx	456
Saint-Léger	576	Lillois*	456
Vaulx	575	Poulseur	456
Villers-la-Ville	572	Gavre	455
Wychmael	567	Comblain-la-Tour	451
Buysinghen	561	Beirvelde	449
Esemael	561	Beyne	457
Gedinne	559	Baconfooy	454

Quatrecht*	434	Anvaing	310
Rosoux*	432	Saint-Lambert	308
Marches-les-Écaussines	424	Schellebelle	308
Bellem*	423	Landelies	303
Nandrin	422	Haversin	304
Aye	413	Natoye	302
Fraire	414	Licrde-Sainte-Marie	301
Anseghem	411	L'Abeele	293
Roclenge	410	Genck*	290
Dottignies	409	Baelegem	288
Wolverthem	408	Bürst	287
Haeltert	405	Le Bruly	287
Terwagne	405	Weerde	284
Vertryck	405	Wilryck	281
Étalle	402	Scheldewindeke	276
Sleydinge	402	Glons	274
Haendzaeme	398	Bouchout	272
Habay	396	Vichte	272
Synghem	394	Kermpt	271
Jabbeke	391	Peissant	269
Lennick-Saint-Quentin	390	Montzen	266
Nieuport (bains)	389	Gentbrugge	264
Berlaer	385	Malderen	264
Langhemarck	383	Rocour	264
Terdonck	376	Deerlyck*	263
Cruyshautem	373	Somerghem	263
Rousbrugge	373	Grand-Halleux*	251
Romedenne	373	Flawinne	241
Caprycke*	370	Machelen	241
Barse	369	Assenede*	240
Oostvleteren	368	Zedelghem*	240
Naninne	363	Calamine	239
Orroir	362	Wäerschoot	236
Peteghem	361	Saint-Denis-Westrem	235
Godinne	356	Morialmé	228
Rixensart	356	Franières	225
Saint-Gilles-Waes	356	La Clinge	216
Tronchiennes	354	Zonhoven	212
Martelange	353	Erweteghem	210
Schuelen	349	Nörderwyck-Morekhoven	206
Villers-la-Tour	343	Dave	205
Nederzwalm	344	Le Tóuquet	205
Achel	338	Morhet	204
Borsbeck-Wommelghem	336	Diepénbeck	199
Amougies	333	Balgerhocke	196
Godarville*	334	Eecke-Nazareth	193
Peer	330	Pavillons-Stave	193
Herzele	323	Bablers*	192
Olsene	322	Tête de Flandre	186
Obaix*	321	Muntsterbilsen	185
Rotseleer	317	Deurie	183
Liers	315	Hansbeke	182
Eyne	313	Corbéek-Loo	176

Villers-le-Gambon	174	Weelde-Merxplas	156
Moortzele	163	Agimont	150
Ilanzinne	160	Hoesselt	122
Havannes	158	Beverst	112
Meirelbeke*	156	Boussu-en-Fagne	109
Dieghem	155	Matagne-la-Grande	105
Thisselt	154	Wildeumont-Bercheux	103
Étichove	153	Aublain	100
Sibret	148	La Pinte	95
Montzen-Moresnet	147	Romerée	94
Helchteren	145	Bernimont	82
Merlemont	145	Lisseweghe*	81
Milmort	145	Landscouter	74
Desselghem	142	Lompret	26
Cognelée*	141		

Le chiffre de 524,647 indiqué pour le bureau de Bruxelles (Nord) comprend les télégrammes en transit reçus et réexpédiés.

Les bureaux marqués (*) ont été ouverts en 1874. Il leur a été attribué un nombre fictif de télégrammes en multipliant par 12 leur moyenne mensuelle.

Le public peut également déposer des télégrammes dans tous les bureaux de poste, ainsi que dans les stations des chemins de fer de l'État desservant des localités qui ne se trouvent pas dans les conditions requises pour l'obtention d'un bureau télégraphique. Ces correspondances sont envoyées, sans frais pour l'expéditeur, par le premier convoi ou courrier, au bureau télégraphique voisin, où elles prennent rang d'après leur heure de dépôt.

Enfin, dans les grandes villes où des services de tramways sont organisés, l'administration a fait fixer aux voitures circulant sur les lignes principales des boîtes pour le dépôt des télégrammes. Ces boîtes sont levées lors du passage des voitures aux bureaux télégraphiques.

A l'arrivée, les télégrammes à remettre en dehors du rayon de distribution desservi gratuitement par les bureaux (1) sont envoyés sans surtaxe comme lettres recommandées à moins que l'expéditeur ou le destinataire n'ait demandé que la remise se fasse par exprès.

Longueur et nature des correspondances.

La limite de 20 mots suffit au public, dans la plupart des cas, pour la rédaction de ses correspondances. Les chiffres suivants indiquent la répartition proportionnelle des télégrammes à l'intérieur et pour l'étranger, d'après leur longueur observée en 1874 :

(1) En Belgique, la localité desservie sans frais comprend tous les domiciles situés dans un rayon de 2 kilomètres du bureau télégraphique, sans distinction de territoire.

Toutefois, les bureaux télégraphiques sont tenus de desservir gratuitement, même à une distance de plus de 2 kilomètres, toutes les habitations comprises dans l'agglomération continue de la ville, de la commune ou du hameau dont ils portent le nom. Cette obligation ne s'étend pas aux habitations situées en dehors de ce rayon et de cette agglomération.

NOMBRE DE MOTS.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES.	
	SERVICE INTÉRIEUR.	SERVICE INTERNATIONAL.
1 à 20 mots.	94.10	85.49
21 à 30 —	3.22	9.70
31 à 40 —	2.24	3.25
41 à 50 —	0.21	0.74
50 mots et au delà	0.23	0.84
	100.00	100.00

Ces télégrammes se sont répartis comme il suit sous le rapport de leur nature :

NATURE DES CORRESPONDANCES.	NOMBRE DE TÉLÉGRAMMES.	
	SERVICE INTÉRIEUR.	SERVICE INTERNATIONAL.
Communications des Gouvernements.	0.41	0.67
Nouvelles de bourse	4.66	10.30
Transactions commerciales	58.42	52.71
Correspondances des journaux	1.21	1.83
Affaires privées et de famille	35.50	54.27
	100.00	100.00

Résultats financiers.

Le développement considérable de correspondances qui vient d'être exposé n'a pas été accompagné d'une progression égale des produits annuels. Ceux-ci, jusqu'en 1872, avaient été supérieurs aux dépenses budgétaires du service des télégraphes. Depuis 1872, les dépenses ont excédé les recettes des quantités suivantes :

1872.	fr. 94,624;
1873.	292,404;
1874.	259,782.

Les causes principales de cette situation ont été développées dans l'exposé des motifs de la loi du 3 juin 1870, qui a prorogé pour cinq ans les pouvoirs accordés au Gouvernement en ce qui concerne les tarifs télégraphiques.

Après une étude détaillée des effets des réductions successives des tarifs, cet exposé formule les conclusions suivantes :

- « 1° Une réduction du tarif télégraphique amène une diminution du produit net, même dans les conditions les plus favorables ;
- » 2° Le service intérieur, déjà en déficit avant les dernières réductions des tarifs, a obtenu par ces mesures un énorme accroissement de correspondances, avec une légère augmentation de ce déficit ;
- » 3° Le service international qui a toujours donné un bénéfice, a trouvé, dans des mesures analogues, un développement de correspondances beaucoup moindre et une diminution de ce bénéfice beaucoup plus considérable que l'accroissement du déficit intérieur. »

Ces conclusions sont confirmées par les résultats des cinq dernières années.

Il est vrai qu'il n'y a plus eu de réduction notable du tarif, ni à l'intérieur, ni avec l'étranger, mais l'augmentation des télégrammes à l'intérieur (67 p. %), dont le prix de revient n'est pas couvert par leur produit, n'a pas été accompagnée d'une augmentation égale des correspondances internationales et en transit, les seules productives ; l'accroissement a été de 63 p. % pour les dépêches internationales et de 10 p. % seulement pour les dépêches en transit. De plus, ces dernières correspondances ont été l'objet d'une réduction de taxe inévitable sur le parcours en Belgique et leur produit a diminué de 13 p. %.

Enfin, il s'est produit, depuis 1870, une augmentation considérable des dépêches transmises gratuitement pour les divers services de l'administration, notamment pour le chemin de fer.

Le nombre de ces dépêches, qui s'est élevé à 1,226,513 en 1874, a eu effet triplé depuis cinq ans, tandis que le mouvement des télégrammes taxés ne s'est accru que de 59 1/2 p. % et la recette correspondante de 51 p. % seulement.

Pour apprécier exactement la situation financière du service des télégraphes, il importe, en conséquence, de répartir la dépense annuelle entre les correspondances privées et de service, d'après le travail qu'elles exigent respectivement, en tenant compte du concours que donnent au télégraphe les autres branches de l'administration (locaux, personnel, transports gratuits, part du télégraphe dans les frais généraux d'administration, etc.).

En estimant aussi approximativement que possible la valeur de ce concours, on est conduit à assigner à l'ensemble des opérations télégraphiques de 1874 une dépense totale de 2,689,907 francs.

Pour répartir cette dépense entre les diverses catégories de correspondances, on suppose que chaque télégramme réclame un certain nombre d'unités de travail dans la proportion suivante :

Télégramme privé interne, enregistré	12 unités.
— — — — — ordinaire.	10 —
— — — — — international, enregistré.	7 —
— — — — — ordinaire	5 —
— — — — — en transit	3 —
Télégramme de service	8 —

En appliquant ces coefficients aux correspondances de 1874, le travail se répartit comme il suit :

		Unités.
Télégrammes privés internes, enregistrés.	$155.386 \times 12 =$	1,864,652
— — ordinaires.	$1,694,587 \times 10 =$	16,945,870
— — internal. enregistrés.	$33,427 \times 7 =$	233,989
— — ordinaires.	$660,079 \times 5 =$	3,300,395
— en transit.	$206,744 \times 3 =$	620,232
Unités de travail afférentes à la télégraphie privée		22,965,118
Télégrammes de service	$1,248,954 \times 8 =$	9,991,632
Total général.		32,956,750

Les 1,248,954 télégrammes de service comptés ci-dessus ⁽¹⁾ ne comprennent pas les dépêches du service des télégraphes proprement dit, lesquelles doivent être considérées, non comme des produits, mais comme des moyens d'exploitation.

Les frais qu'elles occasionnent doivent être répartis proportionnellement sur toutes les autres catégories de correspondance, et le meilleur moyen d'opérer cette répartition est de ne pas les compter.

La dépense totale de 2,689,907 francs répartie entre 32,956,750 unités de travail fait ressortir à fr. 0,0816 en moyenne le prix de revient de l'unité, ce qui nous donne, pour prix de revient de chaque espèce de correspondance :

Télégramme privé interne, enregistré	fr. 0,979
— — ordinaire	0,816
— international, enregistré	0,571
— — ordinaire	0,408
— en transit	0,245
— de service	0,653

Cette même dépense, répartie entre la télégraphie privée et les correspondances transmises gratuitement pour les autres services de l'administration, se divise comme il suit, au prorata des unités de travail respectives :

(1) Ce chiffre est obtenu de la manière suivante :

En ajoutant aux télégrammes de service de l'État, au nombre de.	1,226,513
les dépêches transmises et reçues par des agents de l'État pour le service des chemins de fer concédés et sur les lignes de ceux-ci	94,946
on obtient un total de	1,321,459
dont à déduire les télégrammes du service des télégraphes	72,505
Total.	1,248,954

Les dépêches de service transmises et reçues dans les stations mixtes, pour l'exploitation des chemins de fer concédés, doivent être comptées dans le travail considéré, puisqu'elles contribuent à la dépense qu'il entraîne. D'ailleurs ces transmissions sont effectuées par des agents des télégraphes, en vertu des conventions qui confient au personnel de l'administration des chemins de fer de l'État le service complet de ces stations mixtes.

Prix de revient des correspondances privées.	fr.	1,874,590
— — — — — de service.		815,317
Total égal.	fr.	2,689,907

Les opérations du service des télégraphes de l'État peuvent donc se résumer de la manière suivante :

Il a transmis 2,730,223 télégrammes taxés, qui lui ont coûté 1,874,590 francs et qui lui ont rapporté fr. 1,997,965-86.

Cette partie du trafic a donc été effectuée avec un produit net de fr. 123,373-86.

Il a donné cours à 1,248,954 télégrammes gratuits, pour le service des chemins de fer de l'État, des postes, de la marine et de l'administration centrale. Ces télégrammes ont donné lieu à une dépense de 815,317 francs, sans produit direct, mais en procurant aux services en cause des avantages inappréciables, dont le public et le trésor profitent indirectement.

La part du réseau de chemin de fer exploité par l'État a été de 1,058,435 télégrammes de service, ayant coûté 690,946 francs ; mais dans la dépense totale évaluée ci-dessus le service des chemins de fer a fourni :

1° En prestations diverses, pour les bureaux télégraphiques et pour les correspondances privées.	fr.	155,000
2° En personnel pour les télégrammes de service.		111,158
Total.	fr.	266,158
Le chemin de fer a donc bénéficié de		426,788
Total égal	fr.	690,946

La part des autres services de l'administration a été de 190,519 télégrammes de service, qui ont coûté 124,371 francs, en prix de revient.

Mais le service des télégraphes a usé des frais généraux de l'administration jusqu'à concurrence de fr. 168,005

Il a fourni en retour 124,371

Il a donc bénéficié de fr. 43,632

Ainsi dans ses rapports administratifs avec le chemin de fer, le télégraphe a dépensé, en 1874, 426,788 francs de plus qu'il n'a reçu ; dans ses rapports avec les autres services, il a reçu 43,632 francs de plus qu'il n'a dépensé. Les transmissions gratuites l'ont donc constitué en perte de 383,156 francs.

Cette somme diminuée de 123,374 francs qui représentent le bénéfice de la télégraphie privée, considérée à part, reproduit la somme de 259,782 francs excédant des dépenses en 1874.

Ce déficit n'est donc qu'apparent, mais il faut reconnaître que, dans les conditions actuelles du trafic, l'excédant du produit sur les frais de la télégraphie privée n'est point suffisant pour justifier de nouvelles réductions des tarifs.

Cette situation, toutefois, n'exclut pas les améliorations partielles. Le Gouvernement peut se trouver dans le cas de consentir à des modifications de tarif ou de règlement, dans des conditions qui assureraient au public des avantages sérieux

en compensation d'un léger sacrifice. Il importe qu'il puisse profiter d'une occasion de ce genre et il ne semble point que le moment soit venu de régler ces matières définitivement et par une loi.

